

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 4 mars 2026

Foncière Logement : 36 000 logements au service des salariés du secteur privé et de leur retraite complémentaire

Depuis plus de 20 ans, l'Association Foncière Logement constitue un patrimoine immobilier destiné à loger les salariés du secteur privé. Ce patrimoine qui représente aujourd'hui plus de 36 000 logements contribuera à terme au financement de la retraite complémentaire des salariés du secteur privé par transmission à titre gratuit de la pleine propriété au régime Agirc-Arrco.

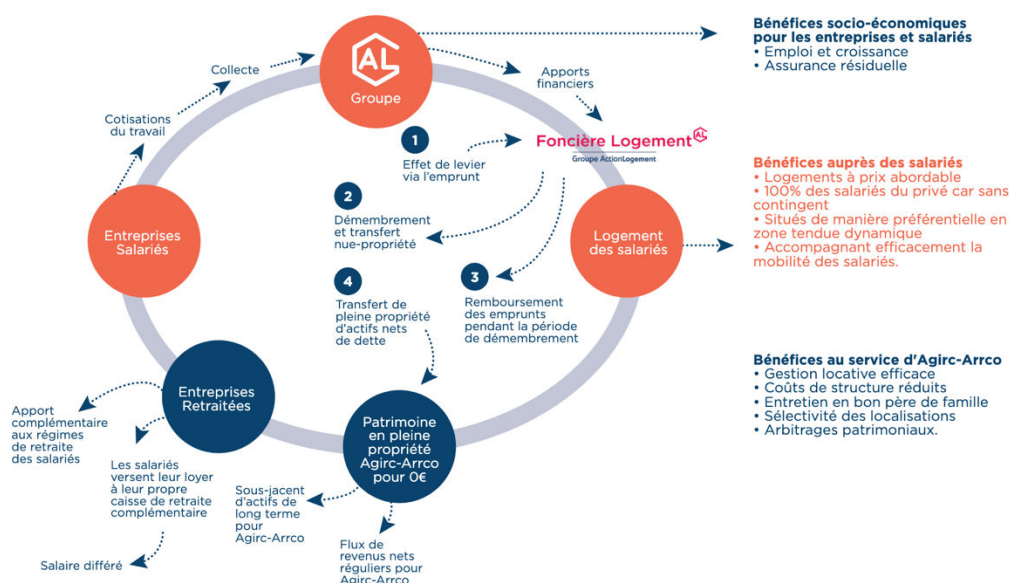
DES LOGEMENTS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN, LE PATRIMOINE DE LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE CONSOLIDÉ : UN CERCLE VERTUEUX AU SERVICE DES SALARIÉS

Depuis sa création par les partenaires sociaux en 2002, **l'Association Foncière Logement constitue, grâce à la PEEC** (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, ex-1 % logement), **un patrimoine immobilier, placé au service de missions d'intérêt général.**

Ce patrimoine immobilier permet aux salariés du secteur privé de se loger et constitue un actif, qui sera transmis - à titre gratuit - au régime Agirc-Arrco.

Réunis lundi 23 février pour suivre l'évolution de ce patrimoine, les représentants de Foncière Logement, du groupe Action Logement et du régime Agirc-Arrco ont indiqué que **le patrimoine de l'Association comptait désormais 36 000 logements.**

« La PEEC, versée par les entreprises, et les loyers, versés par les salariés, permettent à ces derniers d'accéder à un logement aujourd'hui, tout en contribuant à la constitution d'un patrimoine pour le régime Agirc Arrco. C'est un investissement à double dividende et une contribution directe au lien social. » **observe Diane Milleron-Deperrois, Présidente de l'Agirc-Arrco. Brigitte Pisa, vice-présidente salue le travail remarquable mené par les partenaires sociaux pour faciliter l'accès au logement des salariés du secteur privé et regrette que cet engagement ne soit pas suffisamment valorisé et connu dans le contexte actuel de crise du logement.**



UN CERCLE VERTUEUX AU SERVICE DES SALARIÉS
(Crédit Foncière Logement)

UNE VALORISATION EN HAUSSE DE 42 %, TÉMOIN D'UNE GESTION PARITAIRE ET EXEMPLAIRE

En 2017, Foncière Logement a opéré la première étape du transfert de son patrimoine à l'Agirc-Arrco. C'est alors la **nue-propriété de 30 212 logements qui a été transmise - à titre gratuit - au régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé**. Le patrimoine était alors évalué (en pleine propriété) à 6,2 milliards d'euros. **La valeur globale de ce patrimoine** (qui reviendra en pleine propriété au régime Agirc-Arrco en 2047), **est évaluée aujourd'hui à près de 8,8 milliards d'euros, une valeur en progression de 42 % depuis 2017.**

Cette croissance est le fruit d'une **politique ambitieuse menée par Foncière Logement pour développer, entretenir et améliorer son parc**. Cette politique se traduit notamment par des **investissements massifs dans la durabilité de ses logements**, qui permettront, entre autres, d'atteindre des **étiquettes de performance énergétique (DPE) de niveau A, B ou C pour l'ensemble de ses logements, d'ici 2030**.

*"Depuis notre création, nous bâtissons **un patrimoine de qualité pour les salariés, en veillant à ne laisser ni dette verte ni dette grise aux générations futures**. Cela se traduit dans nos investissements pour de nouveaux logements, mais également dans le réinvestissement de ceux existants" explique Cécile Mazaud, Présidente de Foncière Logement. "La hausse de la valorisation de notre patrimoine est le résultat de nos ambitions et la preuve d'une gestion exemplaire menée par les partenaires sociaux" souligne Pascaline Fourgoux, Vice-Présidente de Foncière Logement.*

À PROPOS DE FONCIÈRE LOGEMENT

Créée en 2002 en application d'une convention conclue avec l'État, gérée par les partenaires sociaux, Foncière Logement est une association à but non lucratif, membre du groupe Action Logement.

Investie de missions d'intérêt général, Foncière Logement construit et gère des logements abordables pour les salariés du secteur privé. Elle favorise la mixité sociale en investissant dans les zones tendues et les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Elle lutte contre l'habitat indigne et insalubre. Enfin, elle contribue à la constitution d'un patrimoine exceptionnel pour le régime Agirc Arrco.

CONTACT PRESSE

Jean-Marie Vinas – 06 03 26 67 84 – jeanmarie.vinas@ha-ha.fr

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 20 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire, réhabiliter et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, d'économies d'énergie et de décarbonation, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 43 filiales dédiées au logement social, 1 filiale de logement intermédiaire et un patrimoine de plus d'un million de logements.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle en lien avec l'emploi. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des aides et des services qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre : X [@actionlogement](#) - LinkedIn [actionlogement](#) - YouTube [@actionlogement](#)

CONTACT PRESSE

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck Thiebaut : 06 73 76 74 98 / franckthiebaut@ft-consulting.net

À PROPOS DE L'AGIRC-ARRCO

L'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 27 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 1,8 million d'entreprises adhérent au régime. 14 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une retraite complémentaire Agirc-Arrco. Le montant total annuel des allocations versées par le régime s'élève à plus de 100 milliards d'euros.

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

CONTACT PRESSE

Virginie BELLOIR - Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 06 99 66 84 94